

Aperçu du portefeuille d'assurance vie universelle



Aperçu du portefeuille d'assurance vie universelle

	Gamme Dimension	La Gamme Dimension Prospérité
	Une des principales polices d'assurance vie universelle sur le marché pour les besoins successoraux et d'accumulation de fonds	Une structure d'assurance vie universelle à « très faibles frais » pour les particuliers à valeur nette élevée et les propriétaires d'entreprise
Pourquoi cette police est tout indiquée pour vous et vos clients	<ul style="list-style-type: none"> • Vaste gamme d'avantages • Taux de coût d'assurance de la TRA à 100 ans, de la TRA 85/20 et du CA nivelé concurrentiels et garantis • Le portefeuille de placements le plus diversifié sur le marché canadien de l'assurance vie universelle • Plus de 200 différentes options de placement liées à des fonds d'investissement gérés par les principaux gestionnaires de fonds canadiens • Comprend une option de placement à frais modiques pour les clients soucieux des frais • Bonis de placement garantis inconditionnellement (le cas échéant) • Boni sur fonds cumulés (sous réserve de certaines exigences en matière de provisionnement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Axé sur l'accumulation de fonds • Taux de coût d'assurance de la TRA à 100 ans, de la TRA 85/20 et du CA nivelé concurrentiels et garantis • Le portefeuille de placements le plus diversifié sur le marché canadien de l'assurance vie universelle • Plus de 200 différentes options de placement liées à des fonds d'investissement gérés par les principaux gestionnaires de fonds canadiens • Une plateforme de placement à « très faibles frais » pour les clients qui veulent tirer pleinement parti du compte d'épargne à imposition différée de leur police d'assurance VU • Un boni « super productif » sur fonds cumulés (sous réserve de certaines exigences en matière de provisionnement)
Âge à l'établissement	De 0 à 80 ans (selon l'âge à l'anniversaire le plus rapproché)	De 0 à 80 ans (selon l'âge à l'anniversaire le plus rapproché)
Capital assuré minimal	Nouvelles polices : 50 000 \$ Transformations d'assurance temporaire : 25 000 \$	Nouvelles polices : 50 000 \$ Transformations d'assurance temporaire : 25 000 \$ Une prime d'au moins 25 000 \$ est également exigée la première année
Capital assuré maximal	20 000 000 \$	20 000 000 \$
Tranches de taux du coût d'assurance	De 25 000 \$ à 99 999 \$ De 100 000 \$ à 249 999 \$ De 250 000 \$ à 499 999 \$ De 500 000 \$ à 999 999 \$ 1 000 000 \$ et plus*	De 25 000 \$ à 99 999 \$ De 100 000 \$ à 249 999 \$ De 250 000 \$ à 499 999 \$ De 500 000 \$ à 999 999 \$ 1 000 000 \$ et plus*
Options de coût d'assurance	TRA à 100 ans TRA 85/20 Nivelé	TRA à 100 ans TRA 85/20 Nivelé
Options de prestation de décès	Capital assuré Capital assuré plus valeur du fonds	Capital assuré Capital assuré plus valeur du fonds
Types d'assurance	Vie unique Conjointe premier décès Conjointe dernier décès	Vie unique Conjointe premier décès Conjointe dernier décès
Frais de gestion mensuels	12 \$ Aucuns frais supplémentaires ne sont exigés si plusieurs personnes sont assurées dans le cadre de la même police	12 \$ Aucuns frais supplémentaires ne sont exigés si plusieurs personnes sont assurées dans le cadre de la même police
Option du Maximiseur	Maximiseur de l'investissement Avec la Gamme Dimension (frais modiques) seulement	Maximiseur de l'investissement
Option de frais modiques VU	Oui, avec la Gamme Dimension (frais modiques)	Oui

* Pour le coût d'assurance TRA et TRA 85/20, nous offrons 4 tranches de taux. La quatrième tranche de taux est la même pour 500 000 \$ – 999 999 \$ et celle de 1 000 000 \$ et plus.

	Gamme Dimension	La Gamme Dimension Prospérité
Bonis		
Boni de placement garanti	Comptes à intérêt garanti : 0,5 % à partir de l'année 1 et + Comptes indiciels : 1,5 % à partir de l'année 6 et + Aucun boni n'est offert si l'option de frais modiques est retenue (se reporter à l'Aperçu de produit de la Gamme Dimension 217F pour de plus amples renseignements)	Aucun boni offert
Boni sur fonds cumulés	Un boni sur fonds cumulés des comptes indiciels et des comptes à intérêt garanti est versé à compter de la fin de la cinquième année d'assurance, à condition que vous respectiez certaines exigences en matière de provisionnement	Un boni « super productif » sur fonds cumulés des comptes à intérêt indiciels, à intérêt garanti, indiciels bonifiés et indiciels garantis en fonction du marché est versé à compter de la fin de la première année d'assurance, à condition que vous respectiez certaines exigences en matière de provisionnement
Options de placement <i>Se reporter au site bmoinvestpro.ca pour plus de précisions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Compte à intérêt quotidien • Comptes à intérêt garanti de 5 ans et de 10 ans • Compte indiciel bonifié NOUVEAU • Comptes indiciels garantis en fonction du marché • Plus de 200 comptes à intérêt indiciels différents, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - Comptes à intérêt indiciels de portefeuille géré - Comptes indiciels en fonction du marché - Comptes indiciels gérés - Comptes indiciels Gestionnaire de capitaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Compte à intérêt quotidien • Comptes à intérêt garanti de 5 ans et de 10 ans • Compte indiciel bonifié NOUVEAU • Comptes indiciels garantis en fonction du marché • Plus de 200 comptes à intérêt indiciels différents, y compris : <ul style="list-style-type: none"> - Comptes indiciels de portefeuille géré - Comptes indiciels en fonction du marché - Comptes indiciels gérés - Comptes indiciels Gestionnaire de capitaux
Avances sur police	Oui	Oui
Période de frais de rachat	5 ans (CA nivelé) 9 ans (TRA 85/20, TRA à 100 ans et TRA à 100 ans du Maximiseur de l'investissement) (se reporter à l'Aperçu de produit de la Gamme Dimension 217F pour connaître les facteurs de rachat liés à chaque option de CA)	9 ans (TRA 85/20, TRA à 100 ans et TRA à 100 ans du Maximiseur de l'investissement) Aucuns frais de rachat ne s'appliquent au CA nivelé (se reporter à l'Aperçu de produit de la Gamme Dimension Prospérité 712F pour connaître les facteurs de rachat liés à chaque option de CA)
Période de frais de rachat pour retrait partiel	9 ans	9 ans
Avenants et garanties	Temporaire 10 ans, 15 ans, 20 ans, 25 ans et 30 ans (assurance vie unique et assurance conjointe dernier décès) Temporaire renouvelable annuellement (choix d'assurance vie unique et d'assurance conjointe dernier décès) Garantie en cas de décès accidentel Avenant de prestation de décès spéciale de l'assurance conjointe dernier décès Avenant d'assurance temporaire pour les enfants Option de garantie d'assurabilité d'entreprise	Garantie d'exonération des primes en cas d'invalidité totale Garantie d'exonération des primes du payeur en cas de décès Garantie d'exonération des primes du payeur en cas de décès et d'invalidité totale Assurance contre les maladies graves – Prestation du vivant 10 ans et 20 ans, prestation du vivant à 75 ans et à 100 ans
Autres garanties incluses sans frais supplémentaires	Programme Ressources santé de BMO Assurance ^{MC} Assurance invalidité Option de remplacement de la police, options du survivant et prestation double Droit de transformation de l'assurance conjointe dernier décès	

Un compte indiciel vie universelle est un compte de placement dont les intérêts créditeurs sont fonction du rendement net du placement sous-jacent, moins les frais. Les titulaires de police de BMO Société d'assurance-vie n'achètent ni part de fonds ni intérêt juridique dans aucun titre.

Connectez-vous

Pour plus d'information sur les produits de BMO Assurance, veuillez communiquer avec votre agent général, avec le bureau régional des ventes de BMO Assurance, ou téléphonez au 1-877-742-5244.



BMO Société d'assurance-vie, 60, rue Yonge, Toronto (Ontario) M5E 1H5



Région de l'Ontario
1-800-608-7303

Région du Québec et de l'Atlantique
1-866-217-0514

Région de l'Ouest
1-877-877-1272



bmoassurance.com/conseiller



Ici, pour vous.^{MC}

À l'usage exclusif des conseillers.

Le contenu du présent document est fourni à titre informatif seulement et peut être modifié sans préavis. L'information contenue dans cette publication ne constitue qu'un résumé de nos produits et services. Veuillez vous référer au contrat de police d'assurance approprié pour obtenir des précisions sur les modalités, les avantages, les garanties, les restrictions et les exclusions. La police qui vous est remise prévaut. Chaque titulaire de police a une situation financière qui lui est propre. Il doit donc obtenir des conseils fiscaux, comptables, juridiques ou d'autres conseils sur la structure de son assurance, et les suivre s'il les juge appropriés à sa situation particulière. BMO Société d'assurance-vie n'offre pas de tels conseils à ses titulaires de police ni aux conseillers en assurance.

Assureur : BMO Société d'assurance-vie

^{MD/MC} Marque de commerce déposée / marque de commerce de la Banque de Montréal.

362F (2023/01/30)